|  |  |
| --- | --- |
| Propriété intellectuelle | Propriété industrielle |
| Aucune démarche  Cout zéro | Demarche : Dépöt à l’INPI (institut national de la propriété industriel) Recherche d’antériorité |
| * Droit d’auteur, Création d’une œuvre originale | * Brevet (invention) = Max 20 ans renouvellement tous las ans * Dessins et modèles = Max 25 ans renouvellement tous les 5 ans * Marques = Indéfini Renouvellement tous les 10 ans |
| Droit Moral   * Droit de divulgation * Droit de paternité * Droit de retrait * Droit au respect de l’œuvre * Droit de repentir   INCESSIBLE et PERPETUEL |  |
| Droit Patrimonial   * Contrepartie pécuniaire à l’utilisation de l’œuvre (Reproduction, Représentation) -> redevance * Dure vie de l’auteur +70 ans après sa mort par les ayants-droits   CESSIBLE |  |

!!! Producteur (en plus du droit d’auteur) si financement, initiative

* Protection durant 20 ans à partir de 1erjanvier suivant la diffusion de l’œuvre (ex bases de données)